

## **LATC** **Un manifeste tire la sonnette d'alarme**

Robert Middleton, syndic de Crans-près-Céligny, a présenté lundi, lors d'une séance du Conseil, un manifeste portant sur les communes vaudaises et l'aménagement de leur territoire. Un texte au titre accrocheur – «Attention! Autonomie communale et droits des citoyens en danger» – et remis à l'occasion aux conseillers communaux.

Trois pages qui ont pour objectif, explique l'introduction, «d'attirer l'attention des responsables politiques sur les risques et les inconvénients qu'entraînerait l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) prochainement soumise au Grand Conseil.»

### **Protéger l'autonomie communale**

Le manifeste a été dévoilé, alors même que Robert Middleton venait d'annoncer une bonne nouvelle concernant l'acceptation, par le canton, du Plan général d'affectation (PGA) de la commune. Cas rare en Terre Sainte: aucun dézonage n'est prévu sur le territoire de Crans-près-Céligny. Un état de fait qui, selon le syndic, ne vient pas contredire son implication dans la rédaction du manifeste. «*Le risque de voir l'autonomie communale se restreindre persiste, et l'augmentation de la capacité constructible de la commune sera de toute façon strictement limitée.*»

Robert Middleton, signataire du texte en compagnie de huit autres syndics ou ex-syndics du district de Nyon, a encore tenu à préciser la démarche: «*Il ne s'agit pas d'un simple coup de gueule des autorités, mais d'une réflexion souhaitant apporter des pistes.*» Et de préciser dans la foulée: «*La Municipalité de Crans a validé ce document dans les grandes lignes. Il s'agit essentiellement de protéger l'autonomie communale.*» Il a ensuite demandé aux élus de se prononcer sur une résolution encourageant l'exécutif à poursuivre la démarche en ce sens.

### **Résolution acceptée par le Conseil**

Le conseiller communal Yves Cretegny a tout de même tenu à rappeler que le peuple suisse s'était prononcé en faveur d'une politique d'aménagement du territoire coordonnée par les cantons: «*Maintenir l'autonomie communale, oui. Soutenir les idées présentées dans le manifeste, oui, mais pas dans sa formulation actuelle.*»

Au final, une grande majorité des élus présents se sont prononcés pour une résolution mentionnant que le Conseil de Crans a pris acte du manifeste et que la Municipalité a validé le texte. Les conseillers ont tenu à encouragé l'exécutif dans ses efforts pour préserver l'autonomie de la commune. **● VLO**